

PROTOCOLE ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Valable du 19 au 22 avril 2022

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Ce protocole met en application les directives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et de la Direction de la Jeunesse de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) pour l'accueil des enfants en accueils collectifs de mineurs sans hébergement.

Il définit le cadre et les règles d'accueil des enfants au sein de l'accueil extrascolaire de Montagnole du 19 au 22 avril 2022.

Constitution des groupes

Les groupes seront constitués par tranche d'âge :

- 3 à 5 ans
- 6 à 8 ans
- 8,5 à 11 ans

Chaque groupe sera limité en nombre de places dans le respect de la réglementation d'encadrement jeunesse et sport. Les familles n'ayant pas de places disponibles immédiatement seront inscrites sur liste d'attente et contactées si une place se libère.

Inscriptions :

Les inscriptions seront ouvertes à partir du lundi 28 mars 2022 (en milieu de journée). **Elles sont obligatoires** et accessibles directement sur votre espace famille Eticket.

Avant toute première participation, un dossier d'inscription est obligatoire. Il est à retirer auprès de l'accueil de loisirs et se compose comme suit :

- Une fiche individuelle de renseignement
- Une fiche sanitaire
- Une attestation de responsabilité civile
- Une attestation individuelle accident corporel
- Une attestation CAF de quotient familial

Pour les enfants scolarisés à l'école de Montagnole, le dossier remis en début d'année scolaire est valable pour l'accueil extrascolaire. Vous n'avez donc pas besoin d'en refaire un.

Merci d'anticiper au maximum vos inscriptions ou annulations.

Arrivée et Départ de l'accueil :

Pour des raisons sanitaires, **les parents ne seront plus autorisés à entrer dans l'établissement.**

➤ Accueil

- L'accueil se fera comme habituellement de façon échelonné (de **7h30 à 9h30** et de **13h à 14h**). Vous avez ainsi la possibilité d'amener votre enfant quand vous le souhaitez pendant ce créneau.
- L'accueil se fera à l'entrée de l'école. Une animatrice viendra accueillir votre enfant et l'emmènera se laver les mains avant de le conduire jusqu'à son groupe

➤ Départs

- Les départs se feront également de façon échelonnés (de **11h30 à 12h** et de **17h à 18h**). Vous avez la possibilité de venir chercher votre enfant quand vous le souhaitez durant ce créneau.
- Les départs se feront à l'entrée de l'école. Une animatrice accompagnera l'enfant à la famille qui devra attendre devant.

Attention, nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter les gestes barrières.

De plus, les directives de la DDCSPP et de la DJEPVA **impose que chaque parent vérifie, avant d'arriver à l'accueil, que son enfant n'ait pas de température (>38°)**. La responsable de l'accueil, Marianne BLONDEAU, vérifiera la température des enfants qui présenteraient des symptômes en cours de journée à l'aide d'un thermomètre sans contact. Tout enfant présentant de la fièvre se verra isolé (voir plus loin « procédure de gestion d'un cas suspect »).

Rappel journée type et horaires :

7h30-9h30 : Accueil échelonné

9h30-11h30 : Temps d'activité

11h30-12h : Temps de jeux / Accueil échelonné

12-13h : Repas

13-14h : Temps calme / Accueil échelonné

(Sieste pour les plus jeunes dès 13h30)

14h-16h : Temps d'activité

(Les enfants qui se réveillent de la sieste intègrent l'activité)

16h-16h30 : goûter

16h30-17h : Temps d'échange

17h-18h : Accueil échelonné

Activités :

Un planning d'activité est mis en place et sera transmis aux familles.

Les activités se feront par groupe. Chaque groupe aura sa salle d'activité.

Repas :

Les enfants inscrits au temps de repas devront amener leur repas. Il pourra être froid ou à réchauffer. Pour des questions d'hygiène, merci de prévoir le repas **dans un sac plastique ou sac congélation avec le prénom de l'enfant.** Ces sacs seront ainsi mis au réfrigérateur. Les sacs à dos resteront aux porte-manteaux. Les enfants sont priés de venir avec :

- Un repas
- Une gourde ou bouteille d'eau
- Une serviette en tissu ou jetable
- Une paire de couverts

Les enfants d'un même groupe seront installés à la même table et à distance des autres tables.

Goûter

L'accueil de loisirs fournit le goûter.

Les enfants d'un même groupe seront installés à la même table et à distance des autres tables.

Sieste :

Le temps de sieste reste de rigueur dès 13h30 et jusqu'au réveil de l'enfant. La sieste se fera en salle de sieste.

Les lits et draps seront nominatifs. L'accueil de loisirs ne pourra cependant pas faire de prêt d'oreiller ou de couverture. La famille devra ainsi les fournir selon les besoins de l'enfant.

Accès aux toilettes :

Le groupe des 3 à 5 ans aura accès aux toilettes maternelles.

Le groupe des 6 à 8 ans et le groupe des 8,5 à 11 ans auront accès aux toilettes élémentaires.

Lavage des mains :

Des temps spécifiques seront imposés au cours de la journée pour se laver les mains. Notamment : à l'arrivée à l'accueil, avant et après passage aux toilettes, avant et après le repas....

Des affiches reprenant les différentes étapes du lavage des mains seront placées à proximité des lavabos.

Les enfants de 3 à 5 ans ne seront pas autorisés à utiliser le gel hydro-alcoolique. Les enfants de 6 à 11 ans pourront l'utiliser sous la surveillance d'un adulte.

Masque :

Le port du masque n'est plus obligatoire que ce soit pour les enfants ou pour les encadrants en intérieur et en extérieur.

Nettoyage des locaux :

Les locaux seront nettoyés et désinfectés le soir.

Des petites désinfections (poignées de portes, interrupteurs, rampes d'escaliers, toilettes, ...) seront également faites plusieurs fois au cours de la journée.

Procédure de gestion d'un cas suspect :

Dans le cas où un enfant présenterait les symptômes évocateurs du coronavirus (toux, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, ..) ou aurait plus de 38 de fièvre, la famille sera prévenue et devra venir récupérer l'enfant dès que possible.

En cas de test positif, les modalités d'identification et de dépistage des cas concrets et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires, en lien avec les autorités préfectorales. Des décisions d'isolement, de fermeture de groupe ou d'accueil pourront être prises par ces dernières. L'information sera évidemment transmise au personnel et familles ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade.

Si un enfant est cas contact, il pourra être accueilli à l'accueil de loisirs et devra faire un test à J+2. Il sera cependant fortement recommandé que l'enfant porte le masque durant 7 jours.